



F . P . I . P .

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

ASSEZ D'HYPOCRISIE

En réponse au S.G.P-FO Oise

Vous, Messieurs du S.G.P-FO, cessez de vous présenter comme étant le seul syndicat à vous préoccuper des intérêts de chaque policier alors que vous avez participé et signé la plupart des réformes nationales. Vous avez la mémoire courte....

D'autres exemples :

En C.T.P.D, n'avez-vous pas soutenu l'administration dans son projet pour la fermeture de certains commissariats au moment du redéploiement des forces de Police et Gendarmerie ! Pourtant, vous teniez un discours contraire auprès de nos collègues concernés !!!!!

Nous pouvons également le prouver.

Comment expliquez-vous que nous allons de surprise en surprise à l'issue de chaque C.A.P.N. Pourquoi ? Parce que vos représentants sont régulièrement promus à des grades supérieurs sans même passer un quelconque examen.

Là, pas de publicité mais nous pouvons également le prouver.

Puisque vous laissez sous-entendre que les délégués de la F.P.I.P perçoivent la prime individuelle ? Effectivement, c'est juste, au même titre que les délégués du S.G.P-FO et d'autres fonctionnaires non affiliés à une quelconque organisation syndicale. Le fait d'être délégué syndical ne doit pas faire obstacle à un déroulement de carrière, ni même au versement d'une prime, à la seule condition que le bénéficiaire n'entre pleinement dans le champ des règles définies et applicables à tous.

Nous avons bien d'autres exemples concrets à vous remémorer mais nous ne voulons pas ennuyer nos collègues par un débat non constructif.

Ce qu'il faut savoir :

La police . . . Le métier

La FPIP . . . Le syndicat

La réforme des horaires vient en application d'une directive de la D.C.S.P. Bien que débattue en C.T.P.D et hormis quelques nuances quant à l'interprétation des textes, cette commission est consultée à titre consultatif et uniquement consultatif. Le vote des délégués de la F.P.I.P, lors de la dernière C.T.P.D Oise du 19 Mai 2008, repose sur un sondage effectué auprès de nos collègues et sur une contrepartie accordée par Mr MARTINEZ, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Oise. Rappelons que la F.P.I.P est majoritaire dans la représentation syndicale de la C.T.P.D Oise, avec 3 postes sur 7, à contrario du S.G.P-FO qui n'en a qu'un seul. Notre seul souci est de représenter au mieux les intérêts de la majorité de nos collègues selon un principe démocratique.

La F.P.I.P peut continuer de marcher la tête droite.

NOTRE SEUL INTERET, LE VOTRE.

**Le bureau régional
Picardie, Nord et Pas de Calais**